



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JANVIER 2013

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet

www.maillebois.fr

Étaient présents : Mmes Isabelle Chiron, Danièle Girard, Suchitra Guéroult, Mrs Jérôme Nkunga, Alain Favril, Jean-Paul Alleaume, Christian Maisons, Vincent Gajas, Laurent Palat, François Caré

Absents excusés : Mme Françoise Hardy (pouvoir à Mme Danièle Girard), M. Arnaud de Boisanger (pouvoir à M. Vincent Gajas), Mme Lina Hemmery

Secrétaire de séance : M. François Caré

Compte-rendu du précédent conseil :

M. Alain Favril souligne que des documents de la Communauté de Communes auraient dû être transmis aux conseillers municipaux avant la réunion.

M. Alain Favril précise qu'il estime normal que la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ne paie rien sur les locaux du centre de loisirs, vu que les locaux lui appartiennent. Il regrette que M. Arnaud de Boisanger ait voté contre le projet de la commission d'évaluation des transferts de charges.

M. le Maire ouvre la séance en renouvelant ses vœux pour 2013. Il salue la présence de M. Jean-Pierre GABORIAU, conseiller général, Maire de Châteauneuf-en-Thymerais et Président de la Communauté de Communes du Thymerais, de Mme Véronique DETOC, Maire d'Ardelles et Présidente de la commission urbanisme de la Communauté de Communes du Thymerais, et des représentants du cabinet Roumet Guitel.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire souligne que cette réunion a été organisée afin de trouver un accord entre le Plan Local d'Urbanisme communal et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Il n'est pas question de délibérer lors de la réunion. M. Jean-Pierre Gaboriau, ainsi que Mme Véronique Detoc précisent que les règles ont changées entre le grenelle 1 et le grenelle 2, d'où certaines différences notables entre le PLU et le PLUI.

Le cabinet Roumet Guitel présente un tableau représentant la population, les caractéristiques du parc de logement, les constructions possibles.

Les points de divergence :

Total de logements supplémentaires :

-550 dont 385 à construire, 150 issus de l'évolution du parc existant et 15 issus des conversions réhabilitation.

-Pour les 11 autres communes (autres que Maillebois, étant précisé que Tremblay-les-villages et Sérézereux n'ont pas adhéré à la démarche PLUI), 360 logements dont 325 à construire. (105 zone 1AU et 90 zone 2AU).

Maillebois prévoit au minimum 70 logements dans son PADD.

La commission urbanisme a souhaité freiner l'urbanisation dans les agglomérations, en fixant les usages actuels (habitation/jardin). De cette manière, elle interdit les constructions sur les actuels jardins.

M. Vincent Gajas souligne l'aspect très défavorable de la mesure pour les propriétaires concernés.

M. François Caré fait remarquer que cette méthode est contraire aux objectifs légaux de densification de l'habitat (plus économique pour la collectivité) et présente un risque de consommation accrue des terres agricoles.

Selon le cabinet Roumet Guitel :

-pour Dampierre, il ne faudrait pas dépasser l'objectif de cinq maisons possibles.

-sur Maillebois, (15 à 25 maisons prévues par la commune), il faudrait limiter au nord (M.Pasdeloup / Mme Delaunay) et au sud, de manière à ne pas dépasser le chiffre de 25. En ce compris la zone 1AU.

-sur Blévy, la zone 2AU est jugée surnuméraire. Il ne faudrait pas dépasser 45 constructions.

M. Alain Favril pense qu'il faut donc procéder à un examen parcelle par parcelle, de manière à réduire les possibilités de construire dans les villages.

M. François Caré propose de renoncer à la zone 2AU à Blévy et de ne pas toucher au zonage dans les villages.

M. Vincent Gajas pense que la zone inondable (vallée de la Blaise) pourrait être visualisée et intégrée dans le zonage.

Autres points : Différences d'appellations de certaines zones (parc photovoltaïque de Crucey)

Introduction secteur Ah (habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole), U avec zonage serré, U+OAP (corps de ferme pouvant être réhabilités avec possibilité de logements), Ah (Chennevières) , UES devient NX+.

Classement des bois de la commune en espaces boisés classés

Harmonisation des règlements pour n'avoir qu'un seul règlement communautaire, mais avec des spécificités déterminées par une arborescence sur certains articles (7 : implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ; 11 matériaux de toiture autorisés, hauteurs de clôture autorisées ; 12 : présence de 2 places de parking de jour minimum).

Calendrier :

7 réunions publiques sont prévues dans les communes pour présenter le PLUi à la population. La première est prévue pour le 23 janvier 2012.

L'approbation par le conseil communautaire est prévue pour le mois de novembre 2013.

Le délai est donc réduit, dans la mesure où les réunions publiques ne peuvent commencer sans que le dossier soit harmonisé avec Maillebois.

Une réunion est prévue le mercredi 16 janvier 2013 à la mairie de Maillebois.

Tour de table :

Mme Danièle Girard se plaint que l'église de Dampierre n'ait pas été illuminée pour Noël.

Travaux rue des Forges : curage du fossé à faire.

Trous à Saint Martin (chez M. Garaud)

Nettoyage de l'abribus de Maillebois

M. Christian Maisons : pas de lumière devant l'église de Maillebois. Signalé à l'entreprise responsable.

M. Nkunga et M. Alain Favril aimerait avoir des documents avant les réunions.

M. Jean-Paul Alleaume : réfection rue du Vivier. Sa réfection totale est envisagée.

Étude de l'acquisition d'un bâtiment à Blévy.

LE 16 FEVRIER 2013.....à 20 h 30

A LA SALLE POLYVALENTE.....

Entrée : 5€

LE DIMANCHE
on fait ce **V** *on peut*



Théâtre

Une pièce d'eux

RESERVEZ CES DATES DES MAINTENANT.....



Samedi 9 février 2013



TOURNOI DE POKER

SALLE POLYVALENTE DE MAILLEBOIS

(Organisé par l'ASL)

SAMEDI 16 FÉVRIER 2013

PIECE DE THÉÂTRE

SALLE POLYVALENTE DE MAILLEBOIS

SÉANCE à 20 H 30

Rappel des horaires de la bibliothèque

Lundi de 17 h 30 à 18 h 30

Mardi de 17 h 30 à 18 h 30

Samedi de 15 h à 16 h 30

Mesdames, Messieurs, mes chers administrés.

Comme je vous l'ai annoncé en public lors de mes vœux, l'année 2013 sera pour notre commune une année importante.

Nous sommes tous concernés et je tiens à ce que vous en soyez tous conscients.

*Dans la loi de 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, un certain nombre de dispositions ont été prises. Parmi elles, la refonte des structures intercommunales ; et en particulier la création de nouvelles grandes Communautés de communes par absorption de collectivités plus petites.
Cette loi a confié au Préfet le rôle de dessiner un schéma de coopération intercommunale.*

A ce jour l'Eure et Loir comprend 30 communautés, il en restera moins de 20 dès 2014.

Notre commune, avec 13 autres, appartient à la Communauté de communes du Thymerais depuis sa création.

Dans le nouveau schéma, cette petite Communauté intégrera la Communauté d'Agglomération de Dreux (CAD) et au final 6 communautés seront ajoutées à l'agglomération drouaise, ce qui fera passer la CAD de 19 à 78 communes. La population de cette communauté passera à plus de 110 000 habitants.

Chaque Conseil municipal est tenu de se prononcer sur ce schéma. De l'accepter ou non.

-le Conseil Municipal de Maillebois devra se prononcer, définitivement, dans les semaines à venir.

Chaque Communauté de communes doit donner son avis.

-la Communauté du Thymerais s'est prononcée le 24 octobre 2012 pour la CAD (avec 20 voix pour et 7 voix contre).

Ce choix est très lourd de conséquences, car il engage de manière définitive notre commune dans un mode et une aire de développement.

*Compte tenu de la position géographique de notre commune, nous nous trouvons à « la frontière » Ouest du Drouais et Est du Perche, le questionnement devient alors légitime.
C'est entre autres, pour cette raison que le 20 août 2011, le Conseil municipal de Maillebois s'était majoritairement prononcé en faveur de l'adhésion à la communauté du Perche senonchois qui, de son côté, a également voté pour notre entrée dans sa communauté.*

Aujourd'hui, une nouvelle communauté Perche se constitue autour de Senonches et de la Ferté Vidame.

Compte tenu des enjeux de cette décision, j'ai souhaité organiser prochainement deux réunions publiques. L'une avec Gérard HAMEL, Président de la CAD et Maire de Dreux, puis une seconde avec Xavier NICOLAS, Président du Perche senonchois et Maire de Senonches.

Les élus de Maillebois ont déjà, à deux reprises, été invités à rencontrer les élus de Dreux. Une fois à Maillebois, une fois à Tremblay, mais aujourd'hui, je considère qu'il est indispensable que les deux présidents présentent chacun leur projet aux habitants de Maillebois.

Je compte beaucoup sur votre intérêt pour ces réunions - débats à l'occasion desquelles vous pourrez aborder tous les sujets: gouvernance, compétences, fiscalité, services, habitat, etc...

Notre choix marquera fortement l'avenir de la commune, aussi je compte sur votre participation, témoignage irréfutable de votre intérêt pour notre avenir.

Le Maire, Vincent Gajas

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

**Avec M. Gérard HAMEL,
Président de la Communauté d'Agglomération de Dreux,
Maire de Dreux**

VENDREDI 1er FÉVRIER 2013

à 20 heures

SALLE POLYVALENTE DE MAILLEBOIS

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

**Avec M. Xavier NICOLAS,
Président de la Communauté de communes du Perche Senonchois,
Maire de Senonches**

SAMEDI 9 FÉVRIER 2013

à 10 heures 30

SALLE POLYVALENTE DE MAILLEBOIS